

ENERGIE ET SERVICES DE SEYSSEL

32, Rue de Savoie - BP 5 -74910 SEYSSEL

Agence d'Argonay : 1460, avenue Marcel Dassault - 74370 ARGONAY

Téléphone 04 50 27 28 96

Télécopie 04 50 59 02 53

consultez notre site : www.es-seyssel.com

contact : informations@es-seyssel.com



RCS Thonon-les-Bains

485 010 847 00013

Code APE 3513 Z

FICHE DE PRESENTATION STANDARDISEE

TARIF EN EXTINCTION, n'est plus proposé

TARIF BLEU PROFESSIONNEL/COLLECTIF AGRICOLE /COMMUNAUX - Option EJP		en vigueur depuis le		01/08/2021		
P. Souscrite (en kVA)	Mensualités (en €)		Energie (en c€/ kWh)			
	HT	hors TVA	Heures Chargées		Heures Normales	
			HT	hors TVA	HT	hors TVA
12	16,93	19,39	26,47	29,71	9,28	12,52
18	21,26	24,65				
36	34,37	40,56	26,47	29,71	9,28	12,52

HT : hors CSPE, CTA, Taxes locales et TVA

hors TVA : inclus CSPE (2,25 c€/kWh), CTA (tableau ci-dessous), Taxe Communale (0,663 c€/kWh), Taxe Départementale (0,3315 c€/kWh)

Les puissances de 12 kVA, 15 kVA & 18 kVA ne pourront être délivrées en monophasé que si le réseau le permet,

Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (3,72 €/an)

TARIF EN EXTINCTION, n'est plus proposé

TARIF BLEU PROFESSIONNEL/COLLECTIF AGRICOLE/COMMUNAUX - Option TEMPO		en vigueur depuis le		01/08/2021	
Puissance souscrite (en kVA)	Prix des mensualités (en €)				
	HT		hors TVA		
9	16,10	18,39			
12	19,09	21,94			
15	20,09	23,51			
18	22,44	26,42			
24 - 30	31,36	36,47			
36	36,02	43,40			

	Puissance souscrite en KVA	Prix de l'énergie (en c€/ kWh)			
		Heures Creuses		Heures Pleines	
		HT	hors TVA	HT	hors TVA
Jours Bleus : 300 jours par an	9	7,23	10,47	9,57	12,81
	12 à 18	7,23	10,47	9,57	12,81
	24 à 36	7,23	10,47	9,57	12,81
Jours Blancs : 43 jours par an	9	9,22	12,46	12,67	15,91
	12 à 18	9,22	12,46	12,67	15,91
	24 à 36	9,22	12,46	12,67	15,91
Jours Rouges : 22 jours par an	9	9,96	13,20	28,33	31,57
	12 à 18	9,96	13,20	28,33	31,57
	24 à 36	9,96	13,20	28,33	31,57

L'année TEMPO commence au 01/09 de chaque année

La journée TEMPO commence à 6h00 du matin

Dispositions particulières

- samedi : jour "Bleu" ou "Blanc"

- dimanche : jour "Bleu"

Jours Rouges : entre le 01/11 et le 31/03

Préavis : la veille dès 20h.

Heures Creuses : 22h-6h

Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (3,72 €/an)

Montants indicatifs de la Contribution Tarifaire Acheminement (CTA en €/mois)				
Puissance souscrite en kVA	Taux CTA : 21,93%		Taux TVA : 5,5%	
	Option EJP		Option TEMPO	
	Ass. HT	CTA HT	Ass. HT	CTA HT
9	/	/	10,42	2,29
12	11,20	2,46	13,00	2,85
15	13,33	2,92	15,58	3,42
18	15,46	3,39	18,16	3,98
24/30	/	/	28,48	6,25
36	28,24	6,19	33,64	7,38

1 Taxes :

Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE) : 2,25 c€/kWh

Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) ; elle s'applique sur

la part acheminement de la facture ; tarif T6 01/08/2021

valeurs à la

Taxes sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) : 0,9945 c€/kWh

date de vigueur

Taxe Communale (0,663 c€/kWh), Taxe Départementale (0,3315 c€/kWh)

TVA à 20 % sur énergie, CSPE, TCFE et prestations

TVA à 5,5 % sur part fixe et CTA.

2 Caractéristiques de l'offre :

Origine de l'électricité : 82,2% nucléaire, 13,6% renouvelables (dont 7,9 % hydraulique), 1,6% charbon , 1,3% gaz, 1% fioul, 0,3% autres
la fourniture de 1 kWh induit l'émission de 25,2 g de gaz carbonique (CO2) (source : EDF)

3 Prestations techniques :

raccordement au réseau : prendre contact avec nos services au 04 50 27 28 96
géré par Energie et Services de Seyssel (ESS) - distributeur
voir en fin de fiche les coûts usuels

4 Révision des prix : (art 3 CG)

changement de prix déterminé par les pouvoirs publics après avis de la CRE
Les taxes seront ajustées de plein droit à leur valeur au moment du calcul de la facture

5 Durée du contrat : (art 2 CG)

Contrat dans le cadre du tarif réglementé par les pouvoirs publics;
durée déterminée de 1 an renouvelable par tacite reconduction

6 Résiliation à l'initiative du client :

Résiliation sans frais (prestation incluse dans le coût de la Mise En Service)
En cas de départ du logement prévenir 3 jours au moins avant la date de résiliation par téléphone, par télécopie ou courriel (voir ci-dessus coordonnées)
Résiliation pour passage à un tarif du marché le 1er du mois M; ESS doit être prévenue avant le 10 du mois précédent M-1.

7 Modalités de facturation (art 4 CG) et de paiement :

Facturation trimestrielle sur relevé ou sur index estimés, la relève s'effectuant tous les 6 mois
Abonnement facturé d'avance (abonnement en début de période); Pas de dépôt de garantie demandé.
Paiement à réception de facture et dans un délai maximal de 15 jours
Possibilité de règlements par virement bancaire (Crédit Agricole des Savoie - 18106 00032
96703357447 27 - IBAN/BIC : FR76 1810 6000 3296 7033 5744 727 / AGRIFRPP881), chèque, carte bancaire, en ligne ou en espèces
option gratuite : par prélèvement, le 15 du mois suivant la réception de la facture
option gratuite : facture annuelle par mensualisation en 10 échéances mensuelles avec 1 ou 2 échéances de régularisation; prélèvement le 10 du mois
Emission d'une facture papier incluse dans le tarif (facture annuelle en cas de mensualisation)

8 Incident de paiement

En cas de non paiement des factures, la fourniture pourra être suspendue après notification écrite; le rétablissement ne se fera qu'après règlement de l'intégralité des sommes dues.
Frais d'avis avant coupure (15 jours après date d'échéance) : 6,25 € HT.
Intervention pour impayé ou manquement contractuel : 44,94 € HT.

9 Service client et réclamations

accueil dans nos bureaux à Seyssel ou Argonay du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h00
accueil téléphonique au 04 50 27 28 96 ou au numéro figurant sur votre facture (coût standard) du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h00
Vous pouvez nous joindre également par télécopie au 04 50 59 02 53 ou par courriel à :
informations@es-seyssel.com
Nous nous engageons à donner une réponse dans les jours suivant la réception la demande et au plus tard dans les 14 jours

10 Options incluses : voir ci-dessus dans les différents §

11 Coûts prestations techniques usuelles : HT (TVA à 20 %)

Mise En Service sur PDL existant sans modification : 11,82 € HT en standard, majorée de 31,96 € HT en version express sous 2 jours; Résiliation incluse dans mise en service.
Frais d'augmentation de puissance ou de version tarifaire sans changement matériel : 31,82 € HT ; frais d'augmentation de puissance ou de version tarifaire avec changement matériel : 47,36 € HT.
Relève spéciale à la demande du client : 26,65 € HT.
Frais en sus pour demande express (2 j ou moins) : 31,96 € HT.
Frais en sus pour prestation hors heures ouvrées : 56,38 € HT.
Ces coûts usuels font partie du catalogue de prestations du distributeur ESS accessible sur le site www.es-seyssel.com.